

## LE DOMAINE DE LA TINARDIERE

Nom du chien : .....  
Race : .....  
Sexe : ..... si femelle dernière chaleurs.....  
Né(e) le : .....

Propriétaire : .....  
Adresse : .....  
.....  
Téléphone : .....  
Mobile : .....  
E.mail : .....

Tatouage : .....  
Puce : .....

### Vaccination :

- Carré le : .....
- Hépatite : .....
- Leptospirose : .....
- Parvovirose : .....
- Rage : .....
- Toux de chénil : .....

### Personne à contacter en cas d'urgence.

Nom : .....  
Adresse .....  
.....  
Téléphone : .....  
Mobile : .....

Vermifugation : .....

Comportement de l'animal :

- Joueur
- solitaire
- sociable
- Peu sociable

Nourriture habituelle :

- traditionnelle
- croquettes

Effets personnels : .....  
.....

Remarques complémentaires :

CONTRAT DE RESERVATION
------------------------

Entrée le : .....  
Sortie le : .....  
Durée du séjour : ..... Jours à ..... / J = ..... €  
Frais supplémentaires vétérinaire : ..... = ..... €  
Frais supplémentaires divers : ..... = ..... €  
TOTAL = ..... €  
Arrhes 25 % versé le : ..... = ..... €  
Acompte versé le : ..... = ..... €  
Remise : ..... = ..... €  
SOLDE A REGLER : ..... = ..... €

Moyens de paiement : .....

Le propriétaire certifie l'exactitude des informations ci-dessus, que tout détail spécifique au comportement ou à l'état de santé de l'animal en question sont indiqués et reconnaît avoir pris connaissance et accepte les conditions générales.

Signature du propriétaire :

Signature de l'éleveur :

## NOS CONDITIONS GENERALES

Nous vous remercions, d'une part de la confiance que vous nous témoignez en nous confiant votre animal en pension et d'autre part, d'accepter sans réserve par votre signature les conditions générales de notre règlement pour le bon fonctionnement de notre établissement, donc pour le bien-être de votre compagnon.

**Le responsable de notre pension est titulaire du certificat de capacité pour les soins aux animaux de compagnie délivré par les services vétérinaires de la préfecture d'Indre et Loire.**

1°) Nous nous réservons le droit de refuser un animal à son entrée s'il est mal entretenu, contagieux, non protégé contre les tiques et puces, non tatoué, non ou mal vacciné et en pareil cas les arrhes ne sont pas remboursés, nous n'acceptons pas non plus les chiens méchants pour le bien être de ses compagnons de box.

2°) Chaque propriétaire nous indiquera un numéro de téléphone pour le prévenir en cas d'urgence.

3°) L'animal pendant son séjour est sous notre responsabilité ; de ce fait, le propriétaire nous autorise tous soins, interventions vétérinaires ou décisions qui s'imposent, et accepte d'en régler les frais. Le carnet de vaccination à jour est obligatoire pour chaque animal laissé en garde, il sera conservé à la pension pendant toute la durée du séjour de l'animal.

4°) La désinfection des locaux étant assurée quotidiennement, la pension n'est pas engagée en cas d'eczéma ou de maladie qui pourrait survenir pendant et après le séjour de l'animal.

5°) Les animaux malades ou en cours de traitement pour une maladie ou autre, doivent obligatoirement être munis d'un formulaire de décharge par le propriétaire. Nous dégageons toutes responsabilités, si les renseignements donnés par le propriétaire lors de la mise en garde s'avéraient incomplets ou faux.

6°) Notre responsabilité sera dérogée pour la destruction d'objets personnels et lors de tous accidents de nature imprévisible (crise cardiaque, vieillesse, épidémie, etc.) ou si l'agressivité de l'animal empêche tout soins.

7°) En cas de décès du chien ou du chat, il sera pratiqué une autopsie qui déterminera les causes du décès. Un compte-rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation vous sera délivrée, ceci à votre charge.

8°) Tout animal non repris de la pension 7 jours après la date de départ prévue dans le contrat (et que la propriétaire ne s'est pas manifestée), sera considéré comme abandonné. Ceci entraînera des poursuites envers son propriétaire.

9°) Sur réservation, des arrhes représentant le règlement de la moitié du séjour seront exigées. En cas d'annulation de la réservation dans un délai inférieur à 10 jours par rapport à la date d'entrée prévue, les arrhes ne seront pas remboursées.

10°) Les modalités de règlement de la pension sont les suivantes :

- règlement de la moitié du séjour au moment de l'entrée de l'animal au chenil.
- Le solde lors de la sortie de l'animal.

11°) Durant le séjour, toutes les journées réservées sont dues.

12°) La durée du séjour est comptée du jour d'arrivée au jour de départ inclus (si l'animal sort de la pension après 12h00)

13°) Aucune entrées et sorties ne sera effectuée les dimanches, jours fériés et en dehors des heures normales d'ouverture.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00

Le samedi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00

Dimanches et jours fériés : Fermés

14°) Le prix comprend l'hébergement et une nourriture classique en forme sèche de marque ROYAL CANIN fournie par la pension. Nous acceptons de donner un aliment spécifique apporté par le propriétaire de l'animal au même tarif.

15°) La pension n'assure pas le toilettage des chiens.

Le propriétaire de l'animal :

Le Domaine De La Tinardiere :